

# Erreur de décompte sur un bordereau de recouvrement

## Gérard DESARNAUD

" PIÈCE DU MOIS " DU 3 JUILLET 2021

### RECOMMANDATION ESSENTIELLE AUX RECEVEURS DES POSTES.

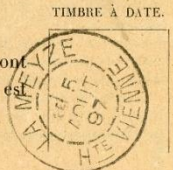
Il est expressément recommandé aux agents de ne pas faire présenter les valeurs payables à date fixe avant le jour même de l'échéance, sauf dans le cas prévu au paragraphe 39 de l'Instruction n° 348, c'est-à-dire quand le jour d'échéance tombe un dimanche ou un jour de fête légale.

Les valeurs payables à vue, qui parviennent dans un bureau la veille au soir ou le matin d'un dimanche ou d'un jour de fête légale, doivent être présentées à l'encaissement le lundi seulement ou le lendemain du jour férié.

### RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

AUXQUELLES A DONNÉ LIEU LA MISE EN RECouvreMENT DES VALEURS.

(Nombre.) \_\_\_\_\_ des valeurs jointes au bordereau ont été recouvrées. Le montant de ces valeurs est représenté par le mandat de poste ci-inclus.



(Nombre.) \_\_\_\_\_ Les \_\_\_\_\_ valeurs ci-incluses n'ont pu être recouvrées.

	fr.	c.
Droit de timbre (1).....		20
Rémunération du receveur (2).....		20
Rémunération des facteurs (2).....		
Montant perçu sur la taxe due pour les valeurs non recouvrées (3).....		
Droit proportionnel (4).....	60	04
<b>TOTAL.....</b>	<b>61</b>	<b>20</b>



MONTANT des taxes de valeurs non recouvrées restant dû par le déposant.....

CADRE RÉSERVÉ À L'APPRECIATION DES CHIFFRES TAXES, EN REPRÉSENTATION DU MONTANT DES VALEURS NON RECOURVÉES DÉDUIT SUR LE MONTANT DES VALEURS RECOURVÉES.

*Ci-joint un timbre de 20 centimes pour compléter le mandat qui devrait être de 60,24 au lieu de 60,04 cent.*

(1) Valeurs originaires de la principauté de Monaco et du Levant ou recouvrables dans la principauté de Monaco. (Instruction n° 348, § 36, 37 et 38.)  
 (2) 5 centimes par 20 francs ou fraction de 20 francs avec maximum de 25 centimes. (Instruction n° 348, § 72.)  
 (3) 10 centimes, par valeur impayée, à prélever sur le montant des valeurs recouvrées, après déduction des remises aux agents.  
 (4) 1 p. 0/0 jusqu'à 50 francs, 1,2 p. 0/0 sur le surplus des sommes encaissées, déduction faite des prélèvements des droits de timbre, de remises aux agents et des taxes de valeurs impayées.

Timbre à 20 c Sage brique sur vert, collé sur un bordereau 1485.

Mention de la Receveuse de La Meyze (Haute-Vienne) « Ci-joint un timbre de 20 centimes pour compléter le mandat qui devrait être de 60,24 au lieu de 60,04 cent ».

En effet, le montant recouvré est de 61,20 francs. Les retenues sont au total de 0,96, soit un paiement au bénéfice de l'expéditeur de 60,24 francs.